

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Présents :

MOSSER Mireille – JEHL Pascal (arrivé à 18h40-point 2) - UHL Christophe - SCHMIDT Isabelle - MATHIEU Arnaud – BALLAND Sandra – CASPAR Lucien – CROVISIER Catherine – DEICHLER Nathalie – DE SOUSA Muriel - EHRHART Elisabeth – EHRHART Katia – KLEIN Arnaud – KOPP Eric – LUTHRINGER Sandra – SELLET Angélique - STOECKEL Joël (arrivé à 18h45-point 2 – départ à 19h35 en laissant procuration à Monsieur Sylvain WEBER) – WEBER Sylvain.

Excusés :

THOMANN Sabrina ayant donné procuration de vote à UHL Christophe
BALLAND Nathalie ayant donné procuration à JEHL Pascal
HUCK Audrey ayant donné procuration à CROVISIER Catherine
VINCENT Ludovic ayant donné procuration à CASPAR Lucien

Absent :

HEINRICH Claude

Le Conseil Municipal se réunit à la Mairie de HILSENHEIM, le mardi 31 janvier 2023 à 18h30, sous la présidence de Madame la Maire MOSSER Mireille.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie. La convocation datée du 25 janvier 2023 a été adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur.

Madame la Maire propose de débiter l'ordre du jour avec le point 4 – ONF comme Monsieur JEHL Pascal a du retard.

ACCEPTE à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JANVIER 2023**
3. **DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - 3.1. **ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX ET COUPES EN FORET POUR 2023**
 - A. Programme des travaux
 - B. Etat prévisionnel des coupes
4. **COMMANDES PUBLIQUES**
 - 4.1. **Marchés publics – attribution des marchés pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes et de la salle multisports**
7. **DIVERS ET COMMUNIQUÉS**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, sur proposition de Mme la Maire

DESIGNE Madame Catherine CROVISIER comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 JANVIER 2023

- Madame Catherine CROVISIER a indiqué qu'il avait été dit (cf PV du 15 novembre 2022 – point 2) lors de la commission de sécurité que le marquage au sol rue de Benfeld est suffisant, or c'est une des rues où la vitesse est élevée. Suite à l'étude de sécurité, Il serait judicieux de tout de même installer

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

un panneau à cette intersection. Madame la Maire répond qu'il sera installé. Elle précise que les commissions sécurité se feront rapidement et que les panneaux peuvent être mis en place rapidement. A ce jour, ils ne sont pas commandés.

Monsieur Arnaud MATHIEU indique qu'il va privilégier beaucoup de petites commissions afin d'approfondir les sujets.

- Madame Catherine CROVISIER indique que dans le PV du 10 janvier figure le tableau avec les différents chiffres (point 5.3), or ces chiffres ne figuraient pas dans le guide de séance, ni présenté en séance.

Madame la Maire lui répond que le tableau a été fourni après la séance du 10 janvier 2023 par Madame Sabrina THOMANN, absente lors de la dernière séance.

- Madame Catherine CROVISIER souhaite des informations concernant la subvention de 10 000€ par la fédération française de football. Est-ce que l'utilisation gratuite des vestiaires par le club de foot est illimitée dans le temps ? Madame la Maire lui répond que non, aucun délai n'est précisé. Monsieur Christophe UHL lui indique également que ces vestiaires sont utilisés 12 fois dans l'année donc pas de problème entre les associations. Il ne devrait pas y avoir de soucis de planning entre les associations utilisant les vestiaires de la salle multisports.

APPROUVE AVEC 17 VOIX – 1 CONTRE (EHRHART Katia) – 4 abstentions

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Rapporteur : Madame Isabelle SCHMIDT

3.1. ONF - PROGRAMME DES TRAVAUX ET COUPES EN FORET POUR 2023

Madame Isabelle SCHMIDT présente les annexes avec les détails des différents devis.

A) Programme des travaux

Le devis du SIVU a été distribué à l'ensemble des conseillers. Il synthétise :

- Le programme d'action : Ce sont les différents travaux prévus en forêts, (hors exploitation), parcellaire, sécurisation, entretien des plantations, fournitures de grillage etc.... Ce document est annuel et obligatoire, il est régi par le code forestier. La commune peut choisir, par tâche, de valider ou non. (Montant : 17 820 €)
- L'ATDO : Correspondant à l'encadrement des ouvriers du SIVU (pour la réalisation des travaux, fiche de chanter, fiche de paie) réalisé par le forestier. (Montant 2 316,60 €)
- Les honoraires de gestion de la main d'œuvre + équipements de protection + cotisations accidents agricoles (Montant : 1 648 €)

Montant total SIVU : 21 784,60 €

- Travaux d'exploitation : assistance technique – encadrement de l'exploitation forestière (Montant : 2 790,40 €)

B) Etat prévisionnel des coupes

L'état prévisionnel des coupes indique les parcelles qui vont être coupées en 2023 (13, 21, 34, 7r, 5p, 6, 7, 8). Il donne le volume total (1427m³) et une estimation de la recette (61 350€).

Il indique les dépenses liées à l'exploitation (en régie, ce sont les bucherons du SIVU + les travaux mécanisés fait par une entreprise pour les parcelles 5-6-7-8 5000€ + le débardage).

Bilan net prévisionnel : 30 122€, Cela reste une estimation, ce chiffre pourra naturellement varier suivant les cours du bois, les cours du pétrole (pour les engins forestiers) etc...

ADOpte par 21 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

4. COMMANDES PUBLIQUES

Rapporteur : JEHL Pascal

4.1. Marchés publics – attribution des marchés pour l'aménagement du parking de la salle des fêtes et de la salle multisports

Monsieur Pascal JEHL présente les 3 lots. Lors de la dernière commission travaux/sécurité/finances, il a été retenue l'entreprise la moins-disante pour chaque lot. Il restait une interrogation pour 2 entreprises dont le prix était anormalement bas. Le bureau d'études a été missionné afin de contrôler la conformité des retours et de connaître la raison des prix anormalement bas.

Le retour des explications a eu lieu ce jour :

- Pour le lot 1 : l'entreprise Eiffage a indiqué avoir mis d'importants moyens dans l'encadrement (ouvriers, petits engins) et a appliqué un tarif pour le terrassement très bas. C'est une stratégie pour l'entreprise lui permettant d'obtenir le marché. Les travaux seront effectués selon le cahier des charges.

Madame la Maire indique que la commune sera très regardante sur la stabilisation sous le parking afin que l'infiltration se fasse correctement.

- Pour le lot 3 : L'entreprise Alsavert a également appliqué des prix anormalement bas. L'entreprise a indiqué qu'elle n'a pas beaucoup de travail et comme les travaux devraient débuter début mars, ils utiliseront une partie du stock qu'elle possède à Benfeld. Comme il y a un manque d'activité pour leurs équipes ils ont décidé d'appliquer ces bas prix pour les maintenir en activité.

Madame Catherine CROVISIER, ayant entendu les explications, s'interroge du financement des travaux.

Etant absente lors de la commission et en séance du Conseil Municipal, l'adjointe Sabrina THOMANN a transmis un tableau avec les chiffres, celui-ci est projeté en séance aux conseillers.

Le coût total avec toutes les options est de 840 000€ T.T.C., madame la Maire énumère également les subventions de l'Agence l'eau et de la Communauté de Communes, la DDT.

Madame Katia EHRHART indique que les chiffres projetés ne concordent pas avec ceux présentés lors de la réunion de la commission. Madame la Maire lui indique que 2 lignes ont été additionnées.

Monsieur Joël STOECKEL indique qu'avant de choisir de faire les travaux il faut savoir comment ils seront financés.

Madame Sandra BALLAND interroge quant à l'octroi des subventions si certaines options ne sont pas retenues. Madame la Maire lui répond que certaines subventions sont sûres d'être accordées, celles liées aux options non validées ne seront pas versées.

Madame Katia EHRHART fait remarquer que le montant du report présenté lors de la commission n'est pas le même que celui présenté lors de cette séance.

Madame la Maire affiche le tableau détaillé en expliquant les différentes lignes.

Madame Catherine CROVISIER se sent un peu opprimée d'avoir à voter rapidement pour un tel projet, avec de nombreux autres projets prévus. Elle indique qu'il n'y a aucune visibilité sur le budget 2023 et vers quelle direction la commune s'engage.

Monsieur Arnaud MATHIEU lui répond qu'une partie du budget a déjà voté en 2022, les travaux ont déjà débuté et la validation des marchés est la continuité du projet. Il indique également qu'il n'y a pas lieu de discuter des autres projets comme la décision d'effectuer les travaux d'aménagement du parking a déjà été validée l'année dernière.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Madame la Maire indique que si le report du budget de 430 000€ n'est pas utilisé pour l'aménagement du parking, ce montant ne peut être attribué à un autre projet et sera perdu.

Madame Angélique SELLET fait remarquer que d'autres projets votés en 2022 et non effectués, comme la Maison Gerber, les travaux de toiture,... devraient être prioritaires.

Madame la Maire lui répond que ces travaux sont également reportés.

Madame Angélique SELLET se dit également oppressée par une rapide décision à prendre ce soir et bien que le projet soit lancé, comme l'indique Monsieur Arnaud MATHIEU, les conseillers n'ont aucune suite des démarches effectuées.

Monsieur Joël STOECKEL indique que lors des commissions beaucoup de chose se disent et que lors du conseil il faut prendre une décision rapide. Il précise qu'aucun chiffre n'a été donné en amont et que le vote est impossible. Il faudrait connaître la situation financière pour savoir la capacité à réaliser un projet ou s'il faut avoir recours à un emprunt. Comme la situation financière n'est pas claire, pour Monsieur Joël STOECKEL il est impossible de prendre une décision, il quitte la séance à 19h35 en donnant procuration à Monsieur Sylvain WEBER.

Madame Katia EHRHART indique qu'elle est prise de cours, comme pour la plupart des décisions à prendre. Comme les travaux sont entamés, il n'y a plus de choix pour la suite, à savoir la validation des marchés.

Monsieur Pascal JEHL lui répond que lors d'une commission travaux en mars 2022, il avait déjà été question du projet d'aménagement du parking, d'autres commissions en juin, en novembre et début janvier. Dans cette séance il ne faudrait pas parler budget mais uniquement la validation des appels d'offres des entreprises avec choix des options.

Madame Sandra BALLAND souligne également son sentiment d'oppression par le projet, les montants affolant. Les interrogations sont des craintes.

Monsieur Sylvain WEBER se demande combien cet investissement va coûter en fonctionnement dans les prochaines années. Ces coûts de fonctionnement vont réduire la capacité d'investir dans le futur.

Madame la Maire lui répond qu'évidemment le fonctionnement aura un coût. Les matériaux du city ont été choisis lors de la commission et nécessitera un coup de balai. il y aura de la taille à effectuer mais à ce jour on ne connaît pas la fréquence de taille.

Monsieur Sylvain WEBER signale qu'il n'a toujours pas de retour sur les coûts de fonctionnement de la salle multisports. Monsieur Pascal JEHL lui apporte des éléments de réponse sur les frais de fonctionnement des 2 salles (plus de 50 000€ de frais pour les 2 salles en 2022- les recettes des locations aux associations s'élèvent à 6 000€).

Vote du marché de base :

Un appel d'offres avait été mis en ligne ainsi qu'une annonce dans un journal habilité pour les travaux d'aménagement du parking de la salle des fêtes et de la salle multisports.

La date limite de remise des plis était fixée au 16 janvier 2023.

Lot n°1 : Voirie

(5 offres ont été réceptionnées : Pontiggia, Colas, Eurovia, Eiffage route et Vogel T.P.).

Les critères de pondération pour classer les entreprises sont déterminées par :

50% sur le prix, 40% sur la valeur technique, 10% sur les détails.

La synthèse des critères de pondération classe l'entreprise EIFFAGE ROUTE en première position avec l'offre la mieux-disante :

Lot 1 - Voirie	Proposition maître d'œuvre	EIFFAGE ROUTE
	367 657,50 € H.T.	322 334,10 € H.T.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Lot n°2 : Réseaux secs

(5 offres ont été réceptionnées : Pontiggia, Sobeca, Spie, Sogeca et Bild Scheer)

Les critères de pondération pour classer les entreprises sont déterminées par :
50% sur le prix, 40% sur la valeur technique, 10% sur les détails.

La synthèse des critères de pondération classe l'entreprise PONTIGGIA en première position avec l'offre la mieux-disante :

Lot 2 – Réseaux secs	Proposition maître d'œuvre	PONTIGGIA
	87 240,00 € H.T.	85 007,00 € H.T.

Lot n°3 : Espaces verts

(4 offres ont été réceptionnées : Alsavert, Id verte, Est paysage d'Alsace et Thierry Muller).

Les critères de pondération pour classer les entreprises sont déterminées par :
50% sur le prix, 40% sur la valeur technique, 10% sur les détails.

La synthèse des critères de pondération classe l'entreprise Alsavert en première position avec l'offre la mieux-disante :

Lot 3 – ALSAVERT	Proposition maître d'œuvre	ALSAVERT
	94 500,00 € H.T.	85 812,30 € H.T.

Le conseil Municipal, entendu l'explication de l'adjoint en charge des travaux,

AUTORISE Madame la Maire à attribuer et signer les marchés avec les entreprises :

Lot n°1 – Voirie : Eiffage Route pour un montant de 322 334,10 € H.T.

Lot n°2 – Réseaux secs : Pontiggia pour un montant de 85 007,00 € H.T.

Lot n°3 – Espaces verts : Alsavert pour un montant de 85 812,30 € H.T.

ADOpte par 15 VOIX POUR – 5 CONTRE (WEBER Sylvain, Joël STOECKEL, EHRHART Katia, CROVISIER Catherine, HUCK Audrey) – 2 ABSTENTIONS

Madame Katia EHRHART tient à préciser que l'aménagement du parking n'est pas une priorité.
Monsieur Sylvain WEBER s'interroge sur la ligne prêt-relais, sans explication. Madame la Maire lui répond que la commune est obligée de faire l'avance des frais avant de recevoir le FCTVA et les subventions.

Positions sur les options à retenir pour chaque lot :

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Lot n°1 : voirie

- Option à valider pour pouvoir effectuer les options des autres lots. Correspondant à l'enfouissement des gaines nécessaires pour préparer le sol. Montant : 9 000,90 € H.T.
Adopté par 16 VOIX POUR - 3 VOIX CONTRE (Katia EHRHART, Catherine CROVISIER, Audrey HUCK) – 3 ABSTENTIONS

Lot n°2 : réseaux secs

- **Option n°1** – vidéoprotection
Rejeté à l'unanimité
- **Option n°2** – Bornes de recharge (3 x 2 bornes)
Monsieur Sylvain WEBER demande la puissance octroyée aux 6 bornes – une réponse lui sera apportée ultérieurement. Madame la Maire lui précise que le nombre de bornes sera adapté selon la puissance.
Monsieur Lucien CASPAR demande si la commune a un bénéfice lors de l'achat de recharge. Madame la Maire lui répond qu'il s'agit d'un service donc pas de bénéfice possible.
Montant de l'option : 29 060,00 € H.T.
Adopté par 17 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE (Katia EHRHART, Catherine CROVISIER, Audrey HUCK) – 2 ABSTENTIONS
- **Option n°3** – éclairage du city stade
Montant : 10 634,20 € H.T.
Adopté par 16 VOIX POUR - 3 VOIX CONTRE (Katia EHRHART, Catherine CROVISIER, Audrey HUCK) – 3 ABSTENTIONS
- **Option n°4** : éclairage du chemin d'accès vers le city
Montant : 21 602,70 € H.T.
Adopté par 15 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE (Katia EHRHART, Catherine CROVISIER, Audrey HUCK) – 4 ABSTENTIONS

Lot n°3 : espaces verts

- **Option n°1** : mélange terre pierre
Il s'agit de l'emplacement devant la nouvelle salle, emplacement prévu pour l'utilisation du chapiteau en cas de besoin. C'est un mélange composé de 30% de terre et 70% de concassé pour stabiliser la base.
Montant : 5 735,20 € H.T.
Adopté par 11 VOIX POUR - 5 VOIX CONTRE (Katia EHRHART, Catherine CROVISIER, Audrey HUCK, Pascal JEHL, Nathalie BALLAND) – 6 ABSTENTIONS
- **Option n°2** : ensemencement de la noue
La noue permet de récupérer l'eau des toitures. L'ensemencement correspond à une prairie fleurie, mélange de fleurs naturelles.
Rejeté à l'unanimité
- **Option n°3** : agrès fitness
Montant : 11 698,40 € H.T.
Adopté par 12 VOIX POUR – 6 VOIX CONTRE (Catherine CROVISIER, Audrey HUCK, Elisabeth EHRHART, Katia EHRHART, Eric KOPP, Joël STOECKEL) – 3 ABSTENTIONS
- Option mini-buts
Montant : 1 500,00 € H.T.
Adopté par 12 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE (Catherine CROVISIER, Audrey HUCK, Lucien CASPAR, Katia EHRHART, Eric KOPP, Joël STOECKEL, Ludovic VINCENT) – 2 ABSTENTIONS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 JANVIER 2023

5. DIVERS ET COMMUNIQUE

- Madame la Maire projette un courrier de Monsieur KLEINDIENST concernant son mécontentement pour la pose du panneau d'information double face devant son habitation. Après prise de contact avec le riverain, ce dernier est fâché et il n'a jamais de disponibilité pour un éventuel rendez-vous.
Monsieur Eric KOPP demande comment est alimenté le panneau. Réponse de Madame la Maire : l'alimentation se fait par le biais d'un candélabre ou du bâtiment de la Mairie.
Elle indique également que personne n'a pu expliquer à Monsieur KLEINDIENST qu'il sera éteint la nuit, qu'il n'y aura pas forcément de nuisances la nuit.
Monsieur Sylvain WEBER demande quel est le rôle du Conseil au vu de la lettre comme le panneau avait été validé préalablement, ce n'est pas du ressort du conseil.
Madame Catherine CROVISIER est étonnée de la date du courrier (20 novembre 2022) alors qu'il y avait un conseil le 10 janvier 2023. Elle demande également si la commune a répondu avec un recommandé à Monsieur KLEINDIENST. Madame la Maire répond que non puisqu'il demande une discussion.
- Madame la Maire informe les conseillers d'un projet vélo organisé par l'office du tourisme d'Erstein et de la Communauté de Communes du Ried. Il est fait un appel aux associations et aux conseillers municipaux pour l'accueil des cyclistes. La Mairie devrait mettre à disposition l'infrastructure nécessaire pour cet accueil.
Il n'y aurait aucun bénéfice pour les associations, l'information devra leur être transmise. La Commune ne prendra pas part au projet.
- Madame Angélique SELLET demande ce qu'il en est des tarifs d'astreintes des agents techniques afin de pouvoir voter les nouveaux tarifs des salles. Madame la Maire lui répond qu'elle fera un groupe de travail pour y travailler.
- Madame Isabelle SCHMIDT indique qu'il y aura une vente de bois de chauffage le lundi 13 février prochain.
- Madame Catherine CROVISIER demande si, lors de la balade thermique, les conseillers seront conviés, avec diffusion sur le site et Facebook. Madame la Maire fera l'envoi par mail de l'invitation.
- Madame Catherine CROVISIER demande si on a plus de visibilité sur les communes de la CCRM qui se sont positionnées pour l'extinction totale. Madame la Maire répond qu'il y a encore quelques retours attendus donc elle ne peut répondre.
- Madame Katia EHRHART indique que lors des vœux de la mairie de Wittisheim il a été dit qu'il y aura des leds posées dans toutes la Commune. Elle demande si Hilsenheim sera aussi concerné par ces changements. Madame la Maire lui répond que oui grâce à la pose des horloges sur les lampadaires équipés de led.
- Monsieur Eric KOPP s'interroge sur l'avancée de la piste cyclable en direction de Wittisheim car il y a des piquets. Madame la Maire lui répond que ça n'a rien à voir avec la piste mais ce sont des travaux du SDEA pour la connexion entre les villages et le château d'eau.
Madame la Maire indique également que lors d'une réunion avec l'Association Foncière, elle en a discuté avec les membres car il manque le positionnement des agriculteurs le long de la RD. Les agriculteurs avaient émis une réponse négative car ils estimaient que l'emprise des terres cédées est trop importante. Elle a pu travailler sur le positionnement de la CEA, et elle a réussi à diviser par 2 la distance entre la route et la piste cyclable, il ne restera plus que 2,50 mètres. Elle s'engage à aller voir les propriétaires afin d'obtenir leur signature, il en reste 5 à faire signer + l'Association Foncière. Elle voudrait profiter des travaux effectués par le SDEA pour faire la piste.
- Monsieur Sylvain WEBER souhaite être informé de l'avancement du projet de piste cyclable vers Muttersholtz. Madame la Maire lui répond que le projet est validé par le budget de

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

Sélestat. Les travaux se feront, il faut d'abord lancer les marchés. La commune a dépensé 1 euro pour la piste suite à la rétrocession du chemin AF.

- Madame Katia EHRHART s'interroge du coût du chapiteau, car lors d'une réunion de l'Office il avait été dit que le chapiteau coûtait 1 000 €, or dans le bilan carnaval envoyé aux conseillers, il n'est inscrit qu'un montant de 500 €. Monsieur Christophe UHL lui répond que le coût est variable en fonction de la main d'œuvre mais que pour le carnaval estival le coût était de 500€. Madame Katia EHRHART déplore le manque d'explication des chiffres.
- Madame Catherine CROVISIER demande pourquoi le marché de Noël ne se ferait pas à la salle polyvalente dans la mesure où les bénévoles sont de moins en moins nombreux pour le montage du chapiteau. L'installation et la décoration de la salle seraient profitables également pour le repas des Aînés.
- Madame Catherine CROVISIER rappelle la soirée carnaval. Madame Nathalie DEICHLER demande si à cette occasion l'association APEEEH doit payer la location de la salle. Madame la Maire et Monsieur Christophe UHL répondent que oui, il y a un contrat. Madame Elisabeth EHRHART demande si la salle n'est pas gratuite une fois par an pour les associations. Madame la Maire lui répond que ce n'est mis en place pour l'instant et peut être soumis lors d'une réunion de travail.
- Madame Sandra LUTHRINGER demande pourquoi il n'y a plus de cérémonie des vœux.
- Madame Sandra LUTHRINGER veut savoir où en est la demande du périscolaire pour la pose d'un grillage entre le périscolaire et l'école des filles. Il y a un accès entre les 2 bâtiments, des barrières sont posées. Madame la Maire lui répond qu'il n'y a aucune demande officielle émise par le périscolaire.
- Madame Sandra LUTHRINGER demande si lors d'une prochaine commission sécurité il pourrait être discuté de la pose de panneau pour la réduction de vitesse dans le village. Monsieur Arnaud MATHIEU lui répond que ce sujet a déjà été évoqué lors d'une réunion.
- Madame Elisabeth EHRHART demande quelle est la norme de largeur des trottoirs.
Réponse de Monsieur Pascal JEHL : 1,4 mètres hors obstacle.
Madame Elisabeth EHRHART indique que rue de Bindernheim il y a des endroits où la largeur n'est pas respectée. Madame la Maire lui répond que cela n'était pas possible par la pose d'un poteau.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 20h55

La secrétaire,
CROVISIER Catherine



Fait à HILSENHEIM le 3 février 2023
La Maire
Mireille MOSSER

